

Dossier de candidature
au Collège des artistes donateurs
du Patrimoine Culturel des Lions Clubs de France (Le PATRIMOINE)

Parrainage

- o Lions club de
- adhérent du PATRIMOINE ° oui ° non
- o M. ou Mme
- adhérent du PATRIMOINE ° oui ° non

Artiste ° peintre ° sculpteur

- o Nom
- o Prénom
- o Date et lieu de naissance
- o Adresse de messagerie
- o Téléphone

- o Site internet/Pressbook
- o Formation/cursus artistique/expositions (lieux et dates)
- o Discipline/matière
- o Valeur d'une œuvre (fourchette)

Ce dossier est à adresser à

Jean-Marie ANDRIVEAU
18 rue du Cherche Midi
75006 PARIS

Cette candidature sera soumise à un comité de sélection, composé de personnalités compétentes dans le domaine de l'art, qui se réunit une à deux fois par an.

En cas d'agrément, l'artiste s'engage à donner une œuvre au PATRIMOINE, selon la formule juridique du « don manuel », dans le respect des règles du Code de la Propriété Intellectuelle et des dispositions des articles 1341 et 1348 du Code Civil .

Le PATRIMOINE expose , à l'initiative des Clubs Lions ou d'entités partenaires, en France et en Europe, les œuvres du Collège, qui peuvent être vendues au bénéfice de leurs auteurs.